

Notice de remplissage

Inscription en ligne – UNÎMES 2020/2021



4 ÉTAPES POUR S'INSCRIRE EN LIGNE

Pour accéder au service d'inscription en ligne, vous devez saisir votre numéro INE, votre numéro d'étudiant.e UNÎMES **ou** votre adresse mail UNÎMES et votre date de naissance.

Vous devez vous munir de votre numéro d'attestation d'acquittement ou d'exonération de la CVEC*, de votre numéro INE, de votre carte bancaire pour le paiement en ligne et, le cas échéant, de votre notification d'attribution de bourse pour 2020/2021 mentionnant le vœu de poursuite d'études à UNÎMES dans le niveau d'inscription désiré. Des pièces justificatives seront nécessaires selon votre situation.

- > Saisir et/ou vérifier les informations relatives à votre identité, à vos coordonnées, à votre parcours
- > Déposer les pièces justificatives demandées en fonction de votre situation
- > Payer en ligne par carte bancaire
- > Enregistrer le justificatif de paiement

Si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription en ligne, vous avez la possibilité de :

- > consulter la FAQ disponible sur la plate-forme d'inscription en ligne
- > envoyer un mail à scolarite.inscription@unimes.fr
- > contacter le service des inscriptions : 04 66 36 46 34



ECRAN 1 - FORMATION

Cliquez sur **Sélectionner** pour valider la formation puis passez à l'étape suivante

Dans la majorité des cas il s'agit de la **Formation initiale hors apprentissage**. En fonction de votre statut, une information spécifique apparaît.

REGIMES D'INSCRIPTION PARTICULIERS

Formation continue > hors contrat pro

pour les bénéficiaires du plan de formation d'une entreprise, du congé individuel de formation, de la rémunération par l'État des stagiaires demandeurs d'emploi

Reprise d'études > hors dispositif de formation professionnelle continue.

concerne les étudiants en reprise d'études (après un arrêt d'au moins deux années) non pris en charge par un organisme public ou privé (ni rémunération, ni frais de formation).

Un doute >>> consultez le service de la formation continue - [UNIFOP](#)



ECRAN 2 – CVEC, BOURSES

Formations envisagées / Identité / Adresses / Titre d'accès à l'université / Premières inscriptions dans l'enseignement supérieur / Dernier diplôme supérieur obtenu (baccalauréat ou supérieur) / Dernier établissement d'enseignement fréquenté / CVEC, bourses et exonérations

CVEC, bourses et exonérations

Bourse et exonération

ℹ Récupération automatique de votre statut boursier auprès du Crous
 S'il est indiqué "non boursier-e" ou "demande en cours" alors que vous avez fait votre demande de bourse sur le site du CROUS et que vous pensez être boursier-e, il se peut que votre DSE (dossier social étudiant) soit en cours d'étude.
 Dans ce cas, vous pouvez :

- poursuivre votre inscription en ligne, en réglant les frais d'inscription qui par la suite vous seront remboursés sur présentation de votre notification conditionnelle d'attribution de bourses et d'un RIB à votre nom.
- attendre que le CROUS étudie vos droits à bourse et vous transmette votre notification de bourse pour vous inscrire ultérieurement.

Pour toute question concernant l'état d'avancement de votre dossier de demande de bourse, merci de contacter le Crous concerné.

Non boursier-e
 Boursier-e
 Demande en cours

>>> votre notification de bourse doit être au même nom patronymique, pour l'année universitaire 2020/2021 et être établie pour le bon niveau, la bonne formation ainsi que pour l'université de Nîmes.

Contribution à la Vie Étudiante Campus (CVEC) - CROUS

Non concerné-e
 Concerné-e

Numéro CVEC

Mode test, pas de contrôle du numéro CVEC

>>> votre numéro CVEC figure sur votre attestation. Il est composé de 9 lettres et 3 chiffres : XXXØ XXXXXXØØ. Vérifiez l'année universitaire et le nom patronymique.

Ce timbre et ce cryptogramme authentifient l'original et le présent document. Scanner ce cryptogramme Datatrax 2D-Doc pour valider l'expéditeur et les données de ce certificat.

Contribution de vie étudiante et de campus
 Année universitaire 2020 - 2021
ATTESTATION

N° de l'attestation

PRECISIONS

CVEC > Vous devrez fournir l'attestation de contribution ou d'exonération* de la CVEC qui est à régler **avant** l'inscription auprès du CROUS sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>. Tout étudiant relevant du régime Formation initiale, Reprise d'études, ou Contrat d'apprentissage.

D'un montant de **92€** en 2020-2021, elle permet de développer des services utiles dans votre quotidien :

- > Pour améliorer votre accès aux soins et la politique de prévention.
- > Pour favoriser l'accompagnement social
- > Pour soutenir vos initiatives
- > Pour développer la pratique sportive sur les campus
- > Pour faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur
- > Pour améliorer l'accueil des étudiants

* Sont exonérés :

- > Les boursiers sur critères sociaux
- > Les étudiants réfugiés
- > Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- > Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

En l'absence d'attestation, aucune inscription ne sera finalisée.

Si vous êtes inscrit en formation continue ou si vous êtes étudiant en échange international, en France, vous n'êtes pas concerné par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

Bourses > Si vous êtes boursier, vous devrez obligatoirement présenter la notification de bourses de l'année universitaire en cours, mentionnant un vœu *Université de Nîmes*

Si la notification ne mentionne pas ce vœu, contactez l'assistance du site MesServices.etudiant.gouv.fr pour l'édition d'une nouvelle notification le mentionnant.



ECRAN 3 – IDENTITE

Le statut de Salarié est ≠ d'un job étudiant. En fonction du statut salarié, des informations complémentaires obligatoires sont demandées.

Vérifiez, corrigez et/ou complétez les éléments de votre identité.

PRECISIONS

Numéro INE (Identifiant National Étudiant) > Si vous êtes titulaire d'un Baccalauréat français obtenu à partir de 2018, vous avez reçu au cours du premier trimestre de votre terminale un numéro appelé Identifiant National Étudiant dans l'enseignement Supérieur (INES).

Si vous êtes titulaire d'un Baccalauréat français obtenu après 1995 et jusqu'en 2017, vous avez reçu au cours du premier trimestre de votre terminale un numéro appelé Base Elève Académique (BEA) ou INE-Élève.

Ce numéro est rappelé sur votre relevé de notes du baccalauréat, et sur le relevé des épreuves anticipées du baccalauréat.

Si vous n'avez pas de numéro BEA (Bac avant 1995 par exemple, ou pas de Bac français, etc.), mais que vous avez déjà été inscrit dans une université française, cette dernière vous a attribué un numéro Identifiant National Étudiant (INE). Ce numéro INE est rappelé sur vos relevés de notes, certificats de scolarité et/ou cartes d'étudiant.

Nom(s) > Le nom est le nom de naissance. Le nom d'usage ne doit être complété que par les femmes mariées, il s'agit du nom marital.



Prénom(s) > Les prénoms composés sont à indiquer avec tiret, ex : JEAN-MARC.

Département ou pays > Utiliser les tableaux correspondants

Les pays

EUROPE		ASIE		AFRIQUE		AMÉRIQUE		OCÉANIE	
125	Albanie	212	Afghanistan	319	Açores, Madère	441	Antigua et Barbuda	501	Australie
109	Allemagne	201	Arabie saoudite	303	Afrique du Sud	415	Argentine	508	Fidji
130	Andorre	252	Arménie	352	Algérie	436	Bahamas	513	Kiribati
110	Autriche	253	Azerbaïdjan	395	Angola	434	Barbade	515	Marshall (Îles)
131	Belgique	249	Bahrein	327	Bénin	429	Belize	516	Micronésie
148	Biélorussie	246	Bangladesh	347	Botswana	418	Bolivie		(états fédérés de)
118	Bosnie-Herzégovine	214	Bhoutan	331	Burkina Faso	416	Brésil	507	Nauru
111	Bulgarie	224	Birmanie	321	Burundi	401	Canada	502	Nouvelle Zélande
119	Croatie	225	Brunei	322	Cameroun	417	Chili	510	Papouasie
101	Danemark	234	Cambodge	396	Cap Vert	419	Colombie		Nouvelle Guinée
134	Espagne	216	Chine	323	Centrafricaine (République)	406	Costa Rica	503	Pitcairn (Île)
106	Estonie	254	Chypre			407	Cuba	517	République des Îles Palaos
156	Ex-rép. Yougoslave de Macédoine	239	Corée (République de)	397	Comores	438	Dominique		
		238	Corée (Rép. populaire démocratique)	324	Congo	414	El Salvador	512	Salomon (Îles)
105	Finlande			326	Côte d'Ivoire	420	Equateur	506	Samoa
100	France	247	Emirats arabes unis	399	Djibouti	404	Etats-Unis		Occidentales
133	Gibraltar	255	Géorgie	301	Egypte	435	Grenade	505	Territoires des USA en Océanie
126	Grèce	223	Inde	317	Erythrée	430	Groenland : Territoire du Danemark	509	Tonga
112	Hongrie	231	Indonésie	315	Ethiopie	409	Guatemala	511	Tuvalu
136	Irlande ou Eire	204	Iran	328	Gabon	428	Guyana	514	Vanuatu
102	Islande	203	Irak	304	Gambie				
127	Italie	207	Israël	329	Ghana	410	Haïti		
157	Kosovo	217	Japon	330	Guinée	411	Honduras		
107	Lettonie	222	Jordanie	314	Guinée Equatoriale	426	Jamaïque		
113	Liechtenstein	256	Kazakhstan	392	Guinée Bissau	405	Mexique		
108	Lituanie	257	Kirghizistan	332	Kenya	412	Nicaragua		
137	Luxembourg	240	Koweït	348	Lesotho	413	Panama		
144	Malte	241	Laos	302	Liberia	421	Paraguay		
151	Moldavie	205	Liban	316	Libye	422	Pérou		
138	Monaco	227	Malaisie	333	Madagascar	408	Rép. Dominicaine		
120	Monténégro	229	Maldives	334	Malawi	442	Saint Christophe et Nieves		
103	Norvège	242	Mongolie	335	Mali				
135	Pays-Bas	215	Népal	350	Maroc	440	Saint-Vincent et les Grenadines		
122	Pologne	250	Oman	390	Maurice				
139	Portugal	258	Ouzbékistan	336	Mauritanie	439	Sainte-Lucie		
114	Roumanie	213	Pakistan	393	Mozambique	437	Suriname		
132	Royaume-Uni	261	Palestine (Territoire de Gaza et Jéricho)	311	Namibie	432	Territoire des USA en Amérique		
123	Russie			337	Niger				
128	Saint-Marin	220	Philippines	338	Nigéria	427	Territ. du Roy-Uni dans l'Atlantique Sud		
121	Serbie	248	Qatar	339	Ouganda				
117	Slovaquie	226	Singapour	313	Provinces espagnoles d'Afrique	431	Territoire des Pays-Bas		
145	Slovénie	235	Sri Lanka			425	Territoire du Royaume-Uni aux Antilles		
104	Suède	206	Syrie	312	Rép. Démocratique du Congo				
140	Suisse	259	Tadjikistan			433	Trinité et Tobago		
116	Tchèque (République)	236	Taiwan	340	Rwanda	423	Uruguay		
155	Ukraine	219	Thaïlande	389	Sahara occidental	424	Venezuela		
129	Vatican ou St Siège	262	Timor oriental	306	Sainte Héléne				
		260	Turkménistan	394	Sao-Tomé et Principe				
		208	Turquie	341	Sénégal				
		243	Vietnam	398	Seychelles				
		251	Yémen	342	Sierra Leone				
				318	Somalie				
				343	Soudan				
				391	Swaziland				
				309	Tanzanie				
				344	Tchad				
				308	Territoires britanniques de l'océan indien				
				345	Togo				
				351	Tunisie				
				346	Zambie				
				310	Zimbabwe				



Pour la nationalité des étudiants qui résident dans des territoires étrangers, utiliser le tableau de correspondance ci-dessous.

132	Territoires du Royaume-Uni : Gibraltar	132	Territoires du Royaume-Uni dans l'Océan Atlantique Sud
132	Territoires du Royaume-Uni Océan Atlantique : Ste Hélène	101	Territoires du Danemark : Groenland
134	Provinces espagnoles d'Afrique : Présides, Canaries	135	Territoires des Pays-Bas
139	Provinces portugaises d'Afrique : Açores, Madère	404	Territoires des USA
132	Territoires du Royaume-Uni aux Antilles	132	Île Pitcairn

les départements français

001	Ain	033	Gironde	066	Pyrénées-Orientales		Départements et collectivités d'outre-mer	
002	Aisne	034	Hérault	067	Rhin (Bas-)			
003	Allier	035	Ille-et-Vilaine	068	Rhin (Haut-)			
004	Alpes de Haute Provence	036	Indre	069	Rhône	971		Guadeloupe
005	Alpes (Hautes-)	037	Indre-et-Loire	070	Saône (Haute-)	973		Guyane
006	Alpes-Maritimes	038	Isère	071	Saône-et-Loire	972		Martinique
007	Ardèche	039	Jura	072	Sarthe	974		Réunion
008	Ardennes	040	Landes	073	Savoie	976		Mayotte
009	Ariège	041	Loir-et-Cher	074	Savoie (Haute-)	988		Nouvelle Calédonie
010	Aube	042	Loire	076	Seine-Maritime	987		Polynésie Française
011	Aude	043	Loire (Haute-)	079	Sèvres (Deux-)	975		Saint-Pierre et Miquelon
012	Aveyron	044	Loire-Atlantique	080	Somme	984		Terres Australes
013	Bouches-du-Rhône	045	Loiret	081	Tarn	986		Wallis et Futuna
014	Calvados	046	Lot	082	Tarn-et-Garonne	977		Saint-Barthélemy
015	Cantal	047	Lot-et-Garonne	083	Var	978		Saint Martin
016	Charente	048	Lozère	084	Vaucluse			
017	Charente-Maritime	049	Maine-et-Loire	085	Vendée			
018	Cher	050	Manche	086	Vienne			
019	Corrèze	051	Marne	087	Vienne (Haute-)			
02A	Corse du Sud	052	Marne (Haute-)	088	Vosges			
02B	Haute-Corse	053	Mayenne	089	Yonne			
021	Côte-d'Or	054	Meurthe-et-Moselle	090	Territoire de Belfort			
022	Côtes-d'Armor	055	Meuse					
023	Creuse	056	Morbihan		Ile de France			
024	Dordogne	057	Moselle					
025	Doubs	058	Nièvre	075	Paris (ville de)			
026	Drôme	059	Nord	077	Seine-et-Marne			
027	Eure	060	Oise	078	Yvelines			
028	Eure-et-Loir	061	Orne	091	Essonne			
029	Finistère	062	Pas-de-Calais	092	Hauts-de-Seine			
030	Gard	063	Puy-de-Dôme	093	Seine-Saint-Denis			
031	Garonne (Haute-)	064	Pyrénées-Atlantiques	094	Val-de-Marne			
032	Gers	065	Pyrénées (Hautes-)	095	Val d'Oise			



ECRAN 4 – COORDONNEES

Formations envisagées / Identité / Adresses

Adresses

Veuillez décocher "Adresse en attente" pour renseigner l'adresse universitaire.

Adresse stable (prochaine rentrée)

Tél

Pays

No Bis/Ter Type de voie

Nom de la voie

Complément

Code postal - Commune

Adresse universitaire (prochaine rentrée)

Adresse en attente

Tél fixe Tél mobile

Pays

No Bis/Ter Type de voie

Nom de la voie

Complément

Code postal - Commune

Courrier électronique

Email

Précédent Annuler Suivant

Vérifiez, corrigez et/ou renseignez l'adresse stable et ajoutez (si elle est différente) l'adresse pour l'année universitaire 2020/2021.

Une adresse universitaire doit obligatoirement être renseignée.

S'il s'agit de la même adresse que l'adresse stable, décochez **Adresse en attente** Adresse en attente

et cliquez sur la flèche bleue. L'adresse stable est recopiée.

S'il s'agit d'une adresse différente, décochez **Adresse en attente** Adresse en attente et renseignez votre adresse valable pour l'année universitaire 2020/2021.

PRECISIONS

Adresse stable > Adresse fixe dans le temps ou celle des parents.

Code pays > voir le tableau page 5



ECRAN 5 – TITRE D'ACCES

Formations envisagées / Identité / Adresses / Titre d'accès à l'université

Titre d'accès à l'université

Titre d'accès à l'université

Obtenu en

Titre Mention

Etablissement

Pays

Département Ville

>>> saisir les premières lettres du nom de l'établissement, ou le code établissement qui figure sur votre relevé de notes, ou le département suivi d'un espace suivi des premières lettres de l'établissement (saisir "030 UNIVERSITE" >>> pour retrouver dans la liste l'université de Nîmes.

Précédent Annuler Suivant

Vérifiez, corrigez et/ou complétez les éléments concernant votre titre d'accès à l'université (dans la plupart des cas, le baccalauréat).

PRECISIONS

Date d'obtention > Pour un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire n/ n+1, c'est l'année civile n+1 qui doit être indiquée. (ex. : Si vous étiez inscrit en terminale en 2015-2016 et avez obtenu le baccalauréat en juin 2016, l'année d'obtention du baccalauréat est 2016).

Les séries du baccalauréat

POUR LA SESSION 1995 ET LES SESSIONS POSTÉRIEURES

Bacs généraux

S	SCIENTIFIQUE
L	LITTÉRAIRE
ES	ECONOMIQUE ET SOCIALE
0002	BAC EUROPEEN (sanctionnant les études du cycle secondaire dans les écoles européennes et agréées)

Bacs technologiques

STI	SCIENCES ET TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES (jusqu'à la session 2012)
STT	SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES (jusqu'à la session 2006)
STG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION (jusqu'à la session 2012)
STHR	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION (à partir de la session 2018)
STMG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION (à partir de la session 2013)
STL	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE
SMS	SCIENCES MEDICO- SOCIALES (jusqu'à la session 2008)
ST2S	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTE ET DU SOCIAL (depuis la session 2009)
STPA	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE (jusqu'à la session 2007)
STAE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (jusqu'à la session 2007)
STAV	SCIENCES ET TECHNOLOGIE AGRONOMIE ET VIVANT (à partir de la session 2008)
TD2A	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUES (à partir de la session 2013)
TI2D	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT (à partir de la session 2013)
F11	F11 – MUSIQUE et TMD
F11P	F11P – DANSE
F12	F12 – ARTS APPLIQUES (session antérieure ou égale à 1998)
HOT	HOTELLERIE (jusqu'à la session 2017)

Bacs professionnels

0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES
0023	BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES



POUR LES SESSIONS ANTÉRIEURES A 1995

Bacs généraux	
A	A – PHILOSOPHIE- LETTRES (OU PHILO, session antérieure à 1984)
B	B – ECONOMIQUE ET SOCIAL (OU TECHNIQUE ET ECONOMIE, session antérieure à 1984)
A1	A1 – LETTRES- SCIENCES
A2	A2 – LETTRES- LANGUES
A3	A3 – LETTRES- ARTS PLASTIQUES
A4	A4 – LANGUES MATHÉMATIQUES (jusque session 1985)
A5	A5 – LANGUES (jusque session 1985)
A6	A6 – EDUCATION MUSICALE (session antérieure à 1984)
A7	A7 – ARTS PLASTIQUES (session antérieure à 1984)
C	C – MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (OU MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES, session antérieure à 1984)
D	D – MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE (OU SCIENCES EXPÉRIMENTALES, session antérieure à 1984)
DP	D' – SCIENCES AGRONOMIQUES ET TECHNIQUES
E	E – MATHÉMATIQUES ET TECHNIQUES
Bacs technologiques	
F1	F1 – CONSTRUCTION MÉCANIQUE
F2	F2 – ÉLECTRONIQUE
F3	F3 – ÉLECTROTECHNIQUE
F4	F4 – GENIE CIVIL
F5	F5 – PHYSIQUE
F6	F6 – CHIMIE
F7	F7 – BIOLOGIE OPTION BIOCHIMIE
F7P	F7P – BIOLOGIE OPTION BIOLOGIE
F8	F8 – SCIENCES MÉDICO- SOCIALES
F9	F9 – ÉQUIPEMENT TECHNIQUE – BATIMENT
F10	F10 – MICROTECHNIQUE (session antérieure à 1984)
F10A	F10A – MICROTECHNIQUE OPTION APPAREILLAGE
F10B	F10B – MICROTECHNIQUE OPTION OPTIQUE
F11	F11 – MUSIQUE et TMD MUSIQUE
F11P	F11P – DANSE et TDM MUSIQUE
F12	F12 – ARTS APPLIQUÉS (session antérieure ou égale à 1998)
F	F – SPECIALITE NON PRÉCISÉE
G1	G1 – TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
G2	G2 – TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION
G3	G3 – TECHNIQUES COMMERCIALES
G	G – SPECIALITE NON PRÉCISÉE
H	H – TECHNIQUES INFORMATIQUES
HOT	HOTELLERIE
Bacs professionnels	
0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES

Équivalence du baccalauréat

0031 – Diplôme étranger

0033 – DAEU A

0034 – DAEU B

0036 – Validation d'acquis : à utiliser si vous n'avez pas le bac et avez une VES ou une VAE

0037 – Autres cas de non bacheliers

0032 – Diplôme (ou titre) français : uniquement si vous n'êtes pas titulaire du Baccalauréat français mais êtes titulaire d'un des diplômes listés par l'arrêté du 25 août 1969 :

- > Titre d'ancien élève, admis aux examens de sortie, des écoles suivantes :
- > École spéciale militaire (Saint-Cyr)
- > École de l'air
- > École nationale supérieure des PTT
- > Diplôme d'études juridiques générales
- > Diplôme d'études économiques générales
- > Diplôme universitaire d'études scientifiques
- > Diplôme de bachelier en théologie catholique ou en théologie protestante délivré par les facultés de théologie de l'Université de Strasbourg
- > Diplômes universitaires de Strasbourg
- > Diplômes universitaires de technologie :
- > Carrières de l'information
- > Carrières sociales
- > Admission au concours d'entrée à l'École normale supérieure de l'enseignement technique section E, F, G
- > Diplôme de l'École pratique des hautes études (quatrième, cinquième et sixième sections)



- > Diplôme de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes à condition qu'il ne porte pas sur la langue maternelle du candidat
- > Diplôme de l'Institut des hautes études d'outre-mer
- > Brevets de technicien supérieur délivrés par le ministère de l'Education nationale (art. 35 du décret n° 59-57 du 6 janvier 1959) : secrétariat, tourisme, traducteur commercial, publicité.

ECRAN 6 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Formations envisagées / Identité / Adresses / Titre d'accès à l'université / Premières inscriptions dans l'enseignement supérieur

Premières inscriptions dans l'enseignement supérieur

Dans l'Enseignement Supérieur (en France)

Année universitaire

Dans une Université Française (ou IUFM)

Année universitaire

Université

Dans notre établissement

Année universitaire

Vérifiez, corrigez et/ou complétez les éléments liés à vos inscriptions dans l'enseignement supérieur.

PRECISIONS

Année de première inscription dans l'**enseignement supérieur français** > Il s'agit de l'année de première inscription dans un établissement public ou privé français dispensant des formations post-bac : université, IUT, institut catholique, faculté privée, ESPE, écoles d'ingénieurs, de commerce, écoles d'art, BTS, CPGE, formation à l'ESEU, DAEU, capacité en droit, etc.

Année de première inscription dans une **université publique française** > Il s'agit de l'année de première inscription dans une université PUBLIQUE française (y compris IUT et ESPE). Indiquez obligatoirement le nom ou le code de cette Université (voir les tableaux ci-dessous)

Les universités et établissements assimilés

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
AIX-MARSEILLE	0134009M	Aix-Marseille
	0840685N	Avignon
AMIENS	0601223D	UT Compiègne
	0801344B	Amiens
BESANÇON	0251215K	Besançon
	0900424X	UT B.-Montbéliard
BORDEAUX	0333298F	Bordeaux
	0331766R	Bordeaux III
	0640251A	Pau
CAEN	0141408E	Caen
CLERMONT-FERRAND	0632035V	Clermont Auvergne
CORSE	7200664J	Corse



CRÉTEIL	0772502B	Marne La Vallée
	0772710C	COMUE Paris Est
	0931238R	Paris 13
	0931827F	Paris 8
	0941111X	Paris 12
DIJON	0211237F	Dijon
GRENOBLE	0383493R	Grenoble Alpes
	0383412C	COMUE Grenoble
	0381912X	Institut Polytechnique de Grenoble
	0380134P	IEP Grenoble
	0730858L	Chambéry
GUADELOUPE	9710585J	Antilles
	9730429D	Guyane
LILLE	0593279U	Valenciennes
	0593559Y	Lille I
	0593560Z	Lille II
	0593561A	Lille III
	0595964M	Littoral
	0623957P	Artois
LIMOGES	0870669E	Limoges
LYON	0421095M	Saint-Etienne
	0691774D	Lyon I
	0691775E	Lyon II
	0692437Z	Lyon III
MAYOTTE	9760358K	CUFR Mayotte
MONTPELLIER	0342321N	Montpellier
	0341089Z	Montpellier III
	0660437S	Perpignan
	0301687W	Université Nimes
NANCY-METZ	0542493S	Université De Lorraine
NANTES	0440984F	Nantes
	0490970N	Angers
	0720916E	Le Mans
NICE	0060931E	Nice
	0830766G	Toulon
NOUVELLE CALÉDONIE	9830445S	Nouvelle-Calédonie
ORLÉANS-TOURS	0370800U	Tours
	0450855K	Orléans
PARIS	0750736T	Paris Dauphine
	0751717J	Paris 1
	0751718K	Paris 2
	0751719L	Paris 3
	0751720M	Paris 4
	0751721N	Paris 5
	0751722P	Paris 6
	0751723R	Paris 7
	0753428U	Inst. Physique Du Globe De Paris
	0753431X	IEP Paris
	0753488J	INALCO
	0753496T	Observatoire
POITIERS	0171463Y	La Rochelle
	0860856N	Poitiers
POLYNÉSIE FRANÇAISE	9840349G	Université Polynésie Française
REIMS	0101060Y	UT Troyes
	0511296G	Reims
RENNES	0290346U	Brest
	0350936C	Rennes I
	0350937D	Rennes II
	0561718N	Bretagne Sud
RÉUNION	9740478B	La Réunion
ROUEN	0761904G	Rouen
	0762762P	Le Havre
STRASBOURG	0673021V	Strasbourg
	0681166Y	Mulhouse
TOULOUSE	0311381H	INP Toulouse
	0311382J	Toulouse I
	0311383K	Toulouse II
	0311384L	Toulouse III



	0811293R	Institut National Universitaire d'Albi
VERSAILLES	0781944P	Versailles Saint Quentin
	0911101C	Paris 11
	0911975C	Évry Val d'Essonne
	0921204J	Paris 10
	0951793H	Cergy Pontoise

Les instituts catholiques

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
TOULOUSE	0310155A	Institut Catholique de Toulouse
NANTES	0490811R	Université Catholique de l'Ouest
LILLE	0590344D	Institut Catholique de Lille
LYON	0690195M	Institut Catholique de Lyon
PARIS	0753541S	Institut Catholique de Paris

ECRAN 7 – DERNIER DIPLOME

Formations envisagées / Identité / Adresses / Titre d'accès à l'université / Premières inscriptions dans l'enseignement supérieur / Dernier diplôme supérieur obtenu (baccalauréat ou supérieur)

Dernier diplôme supérieur obtenu (baccalauréat ou supérieur)

Dernier diplôme obtenu

Type

Année d'obtention

Libellé

Etablissement

Pays

Département

>>> saisir les premières lettres du nom de l'établissement, ou le code établissement qui figure sur votre relevé de notes, ou le département suivi d'un espace suivi des premières lettres de l'établissement (saisir "030 UNIVERSITE" >>> pour retrouver dans la liste l'université de Nîmes.

Précédent Annuler Suivant

Vérifiez, corrigez et/ou complétez les éléments liés à votre dernier diplôme.

Code	Type
A	Baccalauréat
B	BTS
C	DUT
D	Attestation CPGE
E	Diplôme d'ingénieur
F	DAEU, ESEU
I	DEUG
K	Attestation fin de 1ère année de médecine, de pharmacie et d'odontologie
V	Diplôme de fin de 2ème cycle des études médicales et pharmaceutiques
L	Diplôme du secteur paramédical et social
M	Autre diplôme universitaire de 1er cycle
N	Licence
Q	Maîtrise
R	Autre diplôme universitaire de 2ème cycle
U	Diplôme de 3ème cycle
Y	Autre diplôme du supérieur
Z	Aucun diplôme du supérieur
1	Diplôme d'établissement étranger secondaire
2	Diplôme d'établissement étranger supérieur
3	Diplôme de formation générale de santé de grade licence



PRECISIONS

Type > Les choix *DEUG* et *Maîtrise* correspondent aux titres intermédiaires de Licence et Master, qui sont toujours délivrés. Si vous avez par exemple validé la 1^{ère} année d'un Master, choisissez *Maîtrise*. Précisez le dernier diplôme que vous avez obtenu. Il ne s'agit pas du diplôme de niveau le plus élevé mais du dernier diplôme supérieur en date (y compris le baccalauréat)

Code pays > voir le tableau page 5

Département > voir le tableau page 6

ECRAN 8 – DERNIER ETABLISSEMENT

Formations envisagées / Identité / Adresses / Titre d'accès à l'université / Premières inscriptions dans l'enseignement supérieur / Dernier diplôme supérieur obtenu (baccalauréat ou supérieur) / Dernier établissement d'enseignement fréquenté

Dernier établissement d'enseignement fréquenté

Veuillez prendre connaissance de ces informations.
Si vous constatez des erreurs, merci de les signaler lors de votre inscription.
Veuillez à ce que la "Situation scolaire (année précédente)" soit bien renseignée sans quoi vous ne pourrez pas valider votre dossier.

Dernier établissement d'enseignement fréquenté avant l'année courante

Année

Enseignement

Etablissement

Pays

Département

Ville

Situation scolaire (année précédente)

Situation

>>> saisir les premières lettres du nom de l'établissement, ou le code établissement qui figure sur votre relevé de notes, ou le département suivi d'un espace suivi des premières lettres de l'établissement (saisir "030 UNIVERSITE" >>> pour retrouver dans la liste l'université de Nîmes.

Précédent Annuler Suivant

Vérifiez, corrigez et/ou complétez les éléments liés à votre dernier établissement.

PRECISIONS

Dernier établissement fréquenté > Il s'agit du dernier établissement dans lequel vous avez été inscrit. Il peut s'agir de l'année dernière (par exemple le lycée si vous êtes bachelier de l'année) ou d'une année antérieure si vous avez interrompu vos études.

Situation l'année précédente > Il s'agit de votre situation en 2019/2020. Cochez le code correspondant à votre situation :



Code	Situation année précédente
A	Enseignement secondaire (y compris par correspondance)
B	BTS (y compris post-BTS)
C	IUT (y compris post-DUT ou licence professionnelle)
D	CPGE
E	Ecole et formation d'INGENIEUR (universitaire ou non)
F	IUFM NON INTEGRE
G	Enseignement supérieur par correspondance
H	Université et Paris Dauphine (hors IUT, IUFM non intègre, Ecole d'ingénieur universitaire)
J	Ecole de management (école de commerce, gestion)
K	AUTRE établissement SISE
S	AUTRE établissement ou cursus
R	Etablissement étranger d'enseignement supérieur
Q	Etablissement étranger d'enseignement secondaire
T	NON SCOLARISE l'année précédente ET JAMAIS ENTRE dans l'enseignement supérieur (prise d'études différée)
U	NON SCOLARISE l'année précédente MAIS PRECEDEMMENT ENTRE dans l'enseignement supérieur, universitaire ou non (reprise d'études)
M	ESPE



LES DERNIERS ECRANS

Situation sociale

No INSEE (Sécurité Sociale)

No INSEE (Sécurité Sociale) Clé Provisoire

Responsables

Tuteur 1 Tuteur 2 >>> vous devez compléter avec le nom du ou des tuteurs si vous êtes mineur au 1^{er} septembre 2020. Un formulaire à renseigner est à télécharger dans la partie Assistance de l'application > Documents d'aide et d'information.

Activité salariée exercée durant l'année universitaire

Non
 Oui - Activité salariée >= 150h/trimestre ou 600h/année
 Oui - Activité salariée < 150h/trimestre ou 600h/année

Renseignements divers

Demandeur d'emploi Salarié Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi Autre

Formation financée Par ses propres moyens Par un organisme public ou privé

Assurance responsabilité civile >>> votre nom doit figurer sur l'attestation que vous devrez fournir et couvrir l'année universitaire 20/21. A défaut, une attestation allant jusqu'au 31/12/2020 doit être transmise. Une nouvelle attestation devra être communiquée dès le mois de janvier.

Handicap (détails) >>> vous devez vous signaler, si ce n'est déjà fait, au bureau d'aide à l'autonomie pour la mise en place d'un accompagnement adapté. Un formulaire à renseigner est à télécharger dans la partie Assistance de l'application > Documents d'aide et d'information.

Sportif de haut niveau >>> vous devrez vous signaler à la gestionnaire pédagogique, dès la rentrée pour la prise en compte de votre situation. Un formulaire à renseigner est à télécharger dans la partie Assistance de l'application > Documents d'aide et d'information.

Journée de Défense et Citoyenneté

Attestation de Recensement Non Oui Non concerné-e

Certification de Participation à l'Appel Non Oui Non concerné-e

>>> si, en raison des conditions sanitaires, vous n'avez pu participer à la journée de défense et de citoyenneté, vous devez nous fournir la copie de l'annulation de cette dernière ou la copie de la nouvelle convocation. Pour les mineurs, la copie du recensement suffira, dans ce cas.

Profession du responsable 1 Profession du responsable 2

CODE	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE	CODE	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
10	Agriculteurs exploitants	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civils et agents de service de la Fonction publique, assistant d'éducation
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la Fonction publique (dont officiers et élèves officiers des armées)	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques (dont médecins hospitaliers et internes des hôpitaux)	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités Anciens agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés (MA, MI, SE, conseillers d'éducation)	72	Retraités Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités Anciens cadres et professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités Anciens employés et ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	82	Autres personnes sans activité professionnelle



Autres renseignements

Autorisation d'utilisation de la photographie

Votre photographie d'identité sera utilisée pour éditer votre carte étudiante multiservices dont vous serez la seule détenteur ou le seul détenteur. Elle pourra également être utilisée afin de constituer un trombinoscope à l'usage exclusif des équipes pédagogiques et administratives. Votre photographie sera alors protégée et accessible uniquement par l'administrateur de ce service. Elle sera conservée durant toute votre scolarité au sein de l'établissement et ne sera en aucun cas communiquée à des tiers, vendue, ni utilisée pour un autre usage.

J'autorise l'établissement à utiliser et diffuser la photographie pour un trombinoscope à destination des équipes pédagogiques et administratives

Non
 Oui

Valable pour la présente année universitaire, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est personnelle et incesible, et ne s'applique qu'au support explicitement mentionné. Ces dispositions sont portées à ma connaissance dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Autorisation d'utilisation l'adresse électronique

J'accepte que mon adresse électronique institutionnelle figure sur l'annuaire Web de l'établissement

Non
 Oui

Autorisation transfert de données personnelles vers CNOUS/CROUS pour monétique Izly

Votre carte multiservices vous permet, grâce au porte-monnaie électronique Izly by Crous, ci-après dénommé Izly, de régler différentes prestations comme les repas dans les restaurants universitaires. Pour profiter de ces services, vous devez autoriser l'établissement à transmettre les données suivantes au CNOUS/CROUS : nom, prénom, date de naissance, adresse de messagerie universitaire institutionnelle. Si vous n'autorisez pas ce transfert de données, vous ne pourrez pas bénéficier des services dont le paiement est réalisé grâce à la technologie Izly.

J'autorise l'établissement à transmettre mes données au CNOUS/CROUS dans la limite des nécessités de l'usage d'Izly et je reconnais être informé-e du droit de demander que mon autorisation soit rectifiée, mise à jour ou retirée.

Non
 Oui

EN VALIDANT LA PRÉSENTE DEMANDE D'INSCRIPTION :

- Je certifie exacts les renseignements portés dans ce dossier
- Je déclare avoir pris connaissance du document suivant :
 - [Charte informatique](#)

Précédent Annuler **✓ Enregistrer**

⚠ Votre inscription n'est pas terminée, vous devez encore fournir les pièces demandées et finaliser.

Dossier enregistré
Vous pouvez toujours modifier votre dossier [Modifier](#)

Compléter les pièces justificatives >

Et après...

- > Votre paiement doit être effectué en ligne
- > Votre carte d'étudiant.e ou l'auto-collant 2020-2021 vous seront remis lors de la semaine de prérentrée du 7 au 11 septembre 2020
- > Vous effectuerez vos inscriptions pédagogiques en ligne
- > Vous participerez à la prérentrée du 7 au 11 septembre 2020. Le programme de ces journées vous sera communiqué rapidement
- > Vous prendrez rendez-vous pour votre visite médicale